

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

DIRECTIVE 2010/18/UE DU CONSEIL

du 8 mars 2010

**portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental conclu par
BUSINESSEUROPE, l'UEAPME, le CEEP et la CES et abrogeant la directive 96/34/CE**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 68 du 18.3.2010, p. 13)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive (UE) 2019/1158 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019	L 188	79	12.7.2019

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:

<http://data.europa.eu/eli/dir/2010/18/2014-01-01/fra>